

Québec, le 10 juin 2025

Mathieu Bolullo
Directeur principal – Projets de transport et environnement
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 18^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Analyse environnementale – Demande d'informations complémentaires dans le cadre du projet de ligne de raccordement à 315 kV du projet éolien Des Neiges - Secteur sud sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré par Hydro-Québec (Dossier 3211-11-133)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet cité en objet, veuillez noter qu'aucune demande de consultation publique ou de médiation n'a été faite au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pendant la période d'information publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Afin de formuler une recommandation au ministre, la Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques, en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP, ainsi que de certains autres ministères, débutera bientôt l'analyse environnementale du projet. À cette fin, il est demandé à l'initiateur de transmettre, dans les meilleurs délais et sous forme d'un seul document complet, les informations qu'il s'est engagé à déposer au plus tard au début de l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

Ainsi, les renseignements attendus concernent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Engagements pris dans le Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – novembre 2024 (réponses à la première série de questions et commentaires du MELCCFP);
- Engagements pris dans le Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – février 2025 (réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MELCCFP);
- Engagements pris dans la Lettre de réponses à la Demande d'engagements et d'informations complémentaires du MELCCFP – avril 2025;

- Tout engagement pris ou toute nouvelle information présentée dans le cadre de la séance publique d'information du 14 mai 2025 et qui pourrait modifier le projet ou l'analyse de son acceptabilité.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et 18 du RÉEIE, ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du Ministère.

L'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet de ligne de raccordement à 315 kV du projet éolien Des Neiges – Secteur sud pourra débuter dès que les éléments demandés auront été déposés.

J'en profite pour souligner que tout changement significatif apporté au projet implique une réévaluation des impacts pour l'ensemble des composantes valorisées de l'environnement (CVE) susceptibles d'être touchées par cette modification. Le dépôt d'une information complète favorise ainsi le bon déroulement de la procédure.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,



Maria Fernandes

p. j.